

Mode réseau (uniquement pour les multi-sites)

- [Regroupements de sites : paramétrer et utiliser les regroupements de sites dans Decalog SIGB](#)
- [Navettes de réservation : paramétrer et utiliser les navettes de réservation dans Decalog SIGB](#)
- [Prêt inter bibliothèques : effectuer un prêt puis un retour inter bibliothèques entre deux sites du réseau](#)

Regroupements de sites : paramétrer et utiliser les regroupements de sites dans Decalog SIGB

1. Concept de regroupements de sites

Au sein d'un même réseau de bibliothèques, certaines fonctionnalités peuvent être mises en commun (exemple : le catalogage) et d'autres non (exemple : les règles de prêt). Il existe différents types de réseaux, et autant de spécificités liées à chacun d'entre eux.

Decalog SIGB permet une grande souplesse dans le paramétrage des réseaux, donnant ainsi l'avantage de pouvoir prendre en compte les fonctionnements les plus complexes.

La philosophie générale du logiciel est de permettre pour chaque réseau de déterminer, fonctionnalité par fonctionnalité, l'ensemble ou le sous-ensemble des sites du réseau qui l'utilise.

Le fonctionnement souhaité se définit dans le module "**Administration du réseau**", onglet "**Regroupement de sites**".

 Ajouter▼ Créer à partir des bassins▼**Exemplaires**

Réseau des sites A, B, Bibliobus et Ludothèque

**Cartes communes**

Réseau des Bibliothèques

**Dettes communes****Navettes de retour**

Réseau des bibliothèques

**Navettes de réservation**

Réseau des bibliothèques

*Paramétrage des regroupements de sites*

Il existe 5 types de regroupements de sites :

- **"Exemplaires / Acquisitions"**

SANS regroupement de type "Exemplaires / Acquisitions" : un bibliothécaire peut créer, modifier, supprimer les exemplaires du site sur lequel il est localisé mais n'est pas autorisé à créer, modifier, supprimer les exemplaires des autres sites du réseau.

AVEC regroupement de type "Exemplaires / Acquisitions" : la gestion des exemplaires est mise en commun pour les sites faisant partie du regroupement.

Ainsi, pour les bibliothécaires des sites regroupés ayant des droits d'accès aux différents sites, il sera possible d'effectuer des opérations sur n'importe quel exemplaire d'un site du regroupement sur lequel il est localisé.

Les droits au catalogage pour l'accès à chacun des sites du regroupement sont définis au niveau de l'utilisateur et de son profil de droits.

- **"Cartes communes"**

SANS regroupement de type "Cartes communes" : chaque abonné ne peut se présenter avec sa carte que sur le site où il a été inscrit. S'il présente sa carte sur un autre site du réseau, le

bibliothécaire aura connaissance que cet abonné est inscrit ailleurs sur le réseau, mais il devra lui créer une nouvelle carte pour lui permettre d'emprunter sur ce site.

AVEC regroupement de type "Cartes communes" : les abonnés empruntent les documents des sites du regroupement avec une carte unique (au lieu d'une carte par bibliothèque). Les droits d'emprunts peuvent être affinés sur chaque site avec les cotisations et les règles de prêt.

- **"Navettes de retour"**

SANS regroupement de type "Navettes de retour" : un abonné ne peut restituer un document que sur le site dépositaire de ce document.

AVEC regroupement de type "Navettes de retour" : les sites peuvent autoriser l'abonné à rendre ses prêts dans n'importe quel site du regroupement. Le retour de l'exemplaire est accepté et automatiquement transféré vers son site dépositaire (opération matérialisée par un prêt à un abonné fonctionnel de transfert).

- **"Délocalisation au retour"**

SANS regroupement de type "Délocalisation au retour" : un abonné ne peut restituer un document que sur le site dépositaire de ce document.

AVEC regroupement de type "Délocalisation au retour" : les sites peuvent autoriser l'abonné à rendre ses prêts dans n'importe quel site du regroupement. Les exemplaires restitués sont conservés par le site du retour, qui devient le nouveau site dépositaire de l'exemplaire (fonctionnement apparenté à un fonds tournant/circulant).

- **"Navettes de réservation"**

SANS regroupement de type "Navettes de réservation" : lors d'une demande de réservation, un abonné ou un professionnel ne peut choisir comme site de retrait qu'un site qui possède au moins un exemplaire du document concerné.

AVEC regroupement de type "Navettes de réservation" : les sites peuvent autoriser l'abonné et le professionnel à choisir comme site de retrait n'importe quel site du regroupement, même s'il n'a pas d'exemplaires du document à réserver. Un système de navettes est mis en place entre les sites du regroupement, pour leur permettre de rapatrier les exemplaires réservés d'un site à l'autre (opération matérialisée par un prêt à un abonné fonctionnel de transfert).

“ **À noter** : 2 possibilités de transfère via le système de navette, soit le document transite par le site dépositaire avant de repartir sur le site de retrait, soit le site de retour transfère directement le document réservé au site de retrait. Des filtres concernant le statut, la localisation, l'acquéreur, le support et la nouveauté peuvent être définis pour exclure ou autoriser certains documents des navettes de retour ou de réservation. Ces filtres peuvent également

s'appliquer en cas de délocalisation de documents

Navettes de retour

Réseau des bibliothèques

Navettes de réservation

Réseau des bibliothèques

Options

Filtres

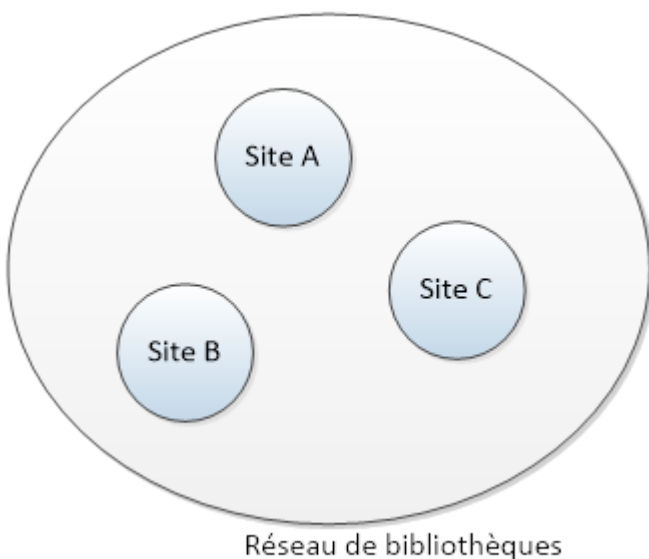
+ Critère

- Critère

L'exemplaire est une nouveauté
L'exemplaire a pour statut
L'exemplaire a pour acquéreur
Type d'expression
Localisation / Sous-localisation
Support

2. Exemples de configurations possibles

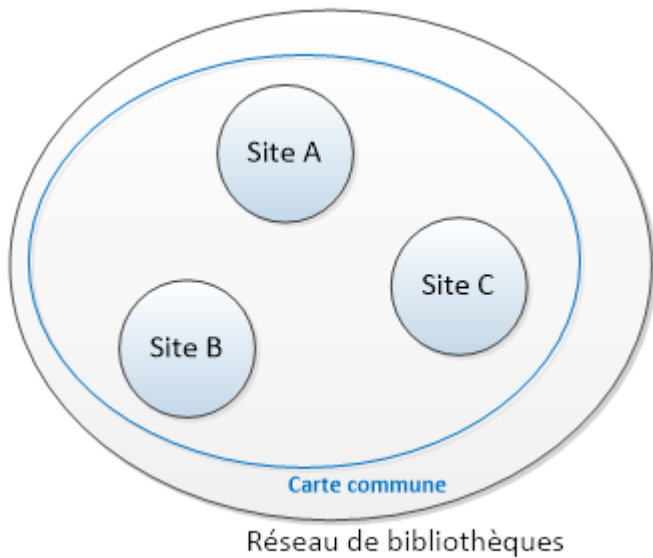
2.1. Pas de regroupements de sites



Réseau de bibliothèques

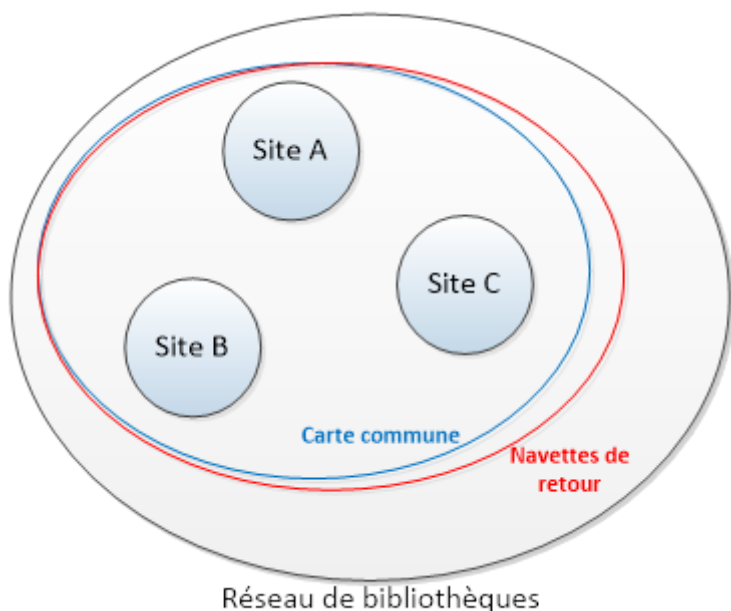
Exemple : 3 sites mettent en commun leurs notices mais conservent un fonctionnement autonome.

2.2. Carte commune



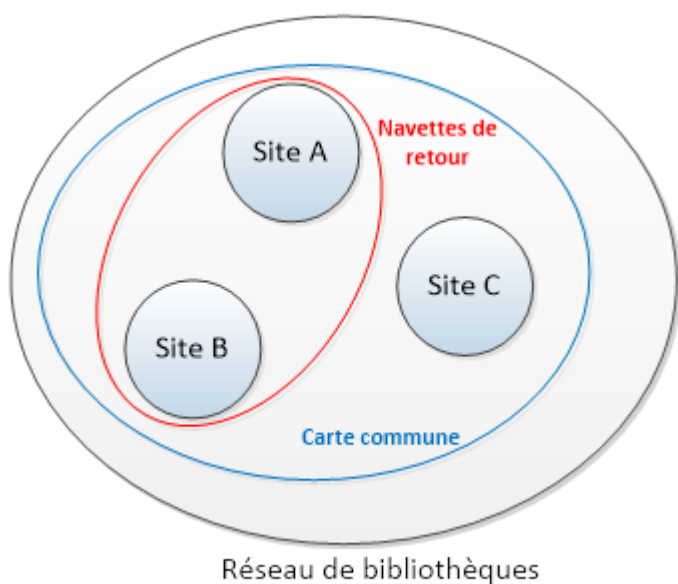
“ **Exemple** : 3 sites mettent en commun leurs notices et permettent aux abonnés d'aller d'un site à l'autre (les conditions d'emprunt étant spécifiées par les cotisations et les règles de prêt). La réservation, le prêt et le retour des documents se font distinctement sur chaque site (l'abonné doit se rendre sur Site A pour emprunter, réserver, rendre les documents de Site A).

2.3. Carte commune et navettes de retour



“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies), et peuvent rendre ce document sur n'importe quel site du réseau. Ce document sera rapatrié vers son site dépositaire grâce aux navettes de retour.

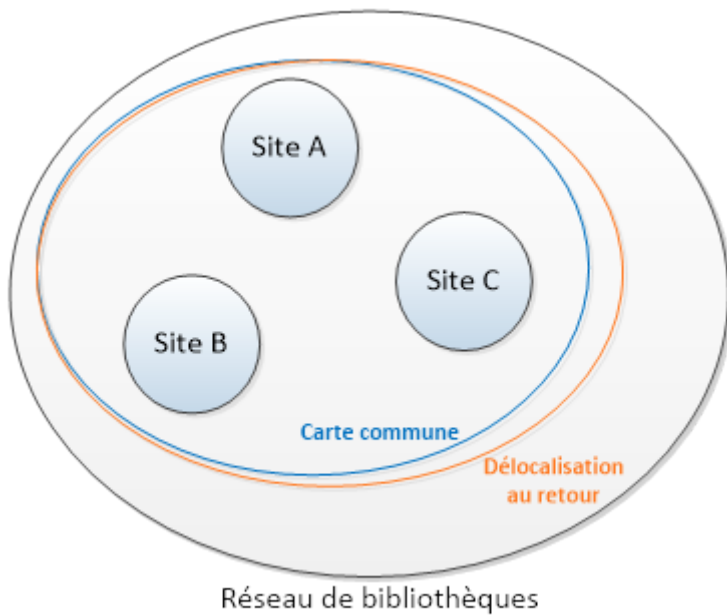
Ce fonctionnement peut être affiné si besoin (dans le cas d'un site géographiquement éloigné par exemple) :



“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies). Site A et Site B ont mis en place une navette de retour entre les deux sites : un document emprunté sur Site A ou Site B peut être indifféremment rendu sur l'un ou l'autre des deux

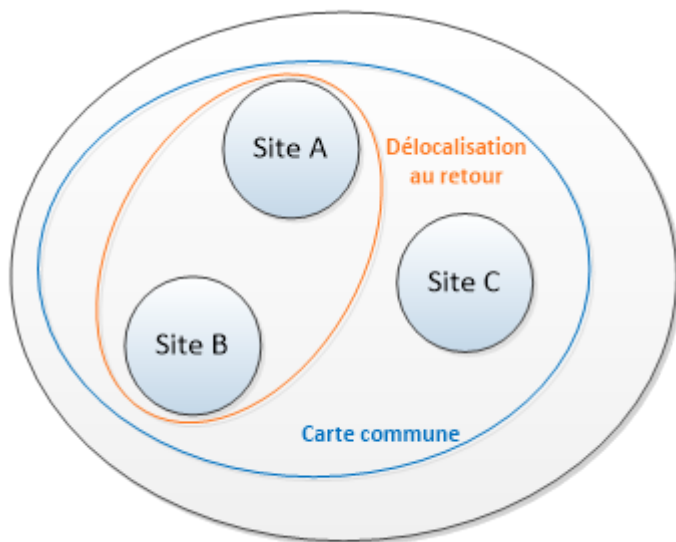
sites. En revanche, un document emprunté sur Site C doit être obligatoirement rendu sur Site C.

2.4. Carte commune et délocalisation au retour



“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies), et peuvent rendre ce document sur n'importe quel site du réseau. Ce document sera conservé par le site de retour (changement du site dépositaire de l'exemplaire). ”

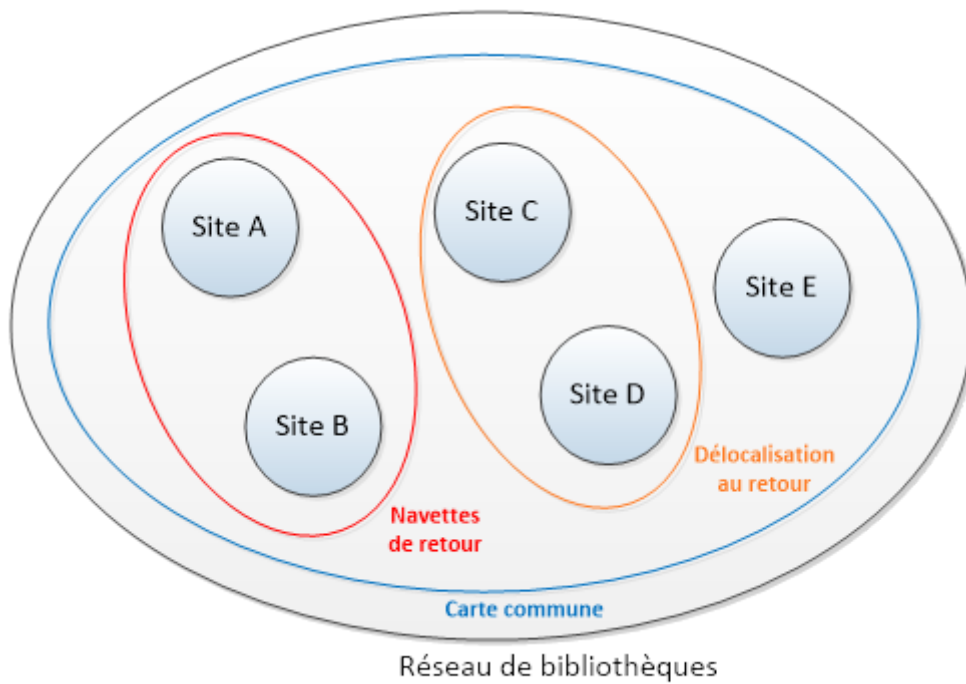
Ce fonctionnement peut être affiné si besoin (dans le cas où un site refuserait d'être "dépossédé" de son exemplaire, ou posséderait un fonds spécifique qu'il souhaite conserver chez lui) :



Réseau de bibliothèques

“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies). Site A accepte que Site B conserve son exemplaire s'il est rendu à Site B, et inversement. En revanche, un document emprunté sur Site C doit être obligatoirement rendu sur Site C.

2.5. Carte commune, délocalisation au retour et navettes de retour

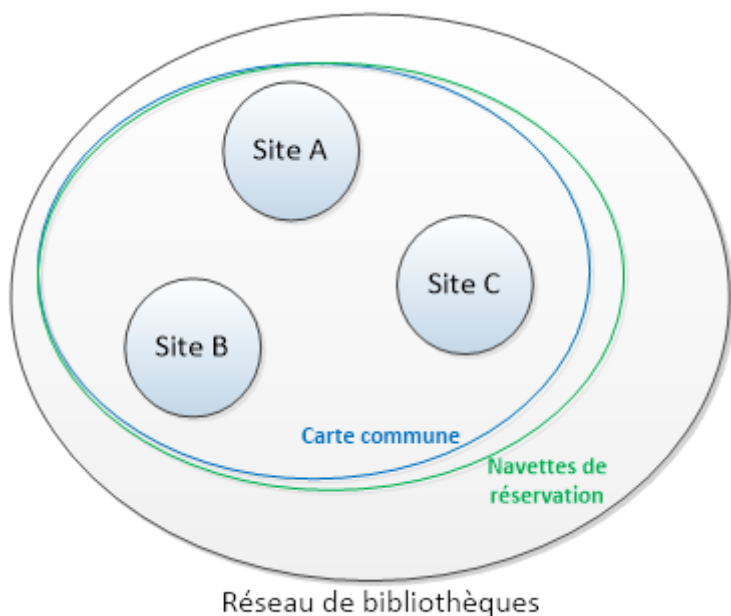


“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies). Néanmoins, pour le retour :

- Site A et Site B ont mis en place une navette de retour entre les deux sites : un document emprunté sur Site A ou Site B peut être indifféremment rendu sur l'un ou l'autre des deux sites.
- Site C accepte que Site D conserve son exemplaire s'il est rendu à Site D, et inversement.
- En revanche, un document emprunté sur Site E doit être obligatoirement rendu sur Site E.

Ce type de configuration peut éventuellement se rencontrer dans le cas où plusieurs réseaux se réunissent pour n'en former qu'un seul : dans ce cas, il arrive que les sous-réseaux nouvellement réunis souhaitent garder leur ancien fonctionnement, potentiellement différent du fonctionnement global du réseau.

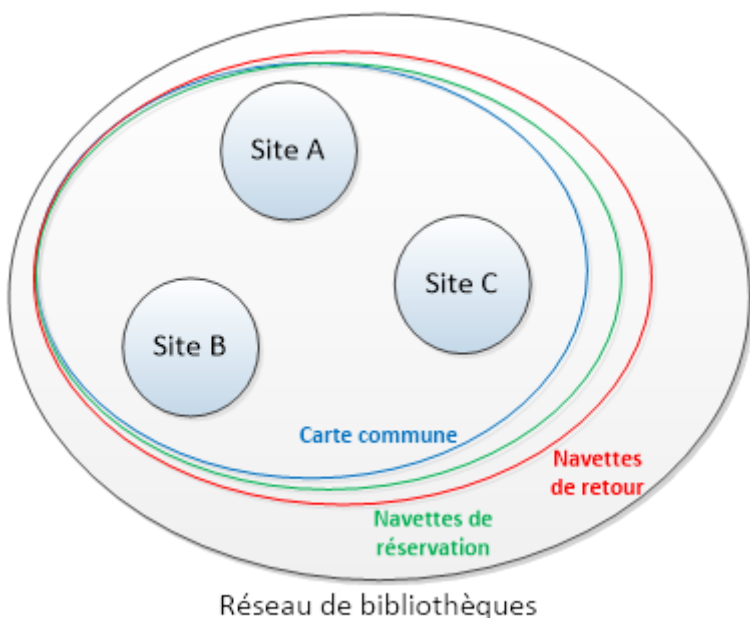
2.6. Carte commune et navettes de réservation



Réseau de bibliothèques

“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies) et peuvent demander comme site de retrait (lors d'une demande de réservation) tous les sites du réseau.

Il est fortement conseillé de compléter ce fonctionnement avec l'un des deux types de regroupements de sites pour le retour, en ajoutant un regroupement Navettes de retour OU un regroupement Délocalisation au retour.

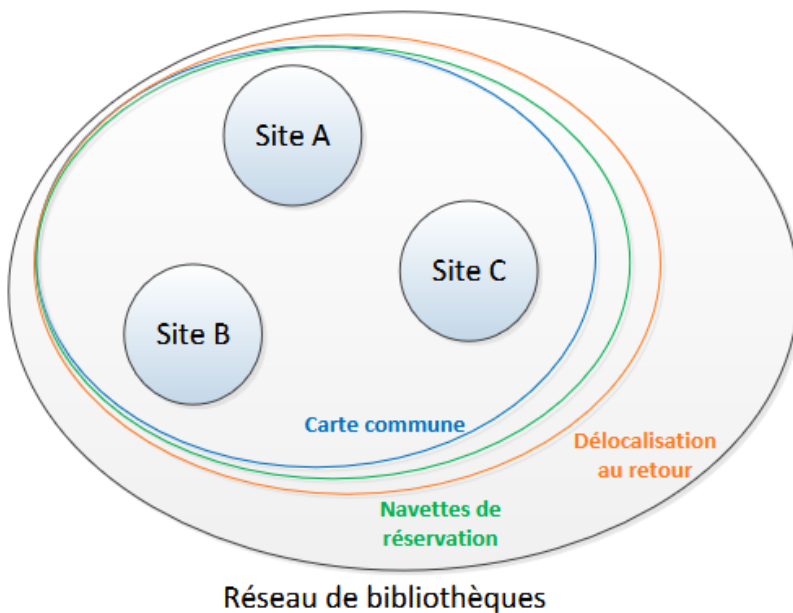


Réseau de bibliothèques

“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies), peuvent demander comme site de retrait (lors d'une demande de réservation) tous les sites du

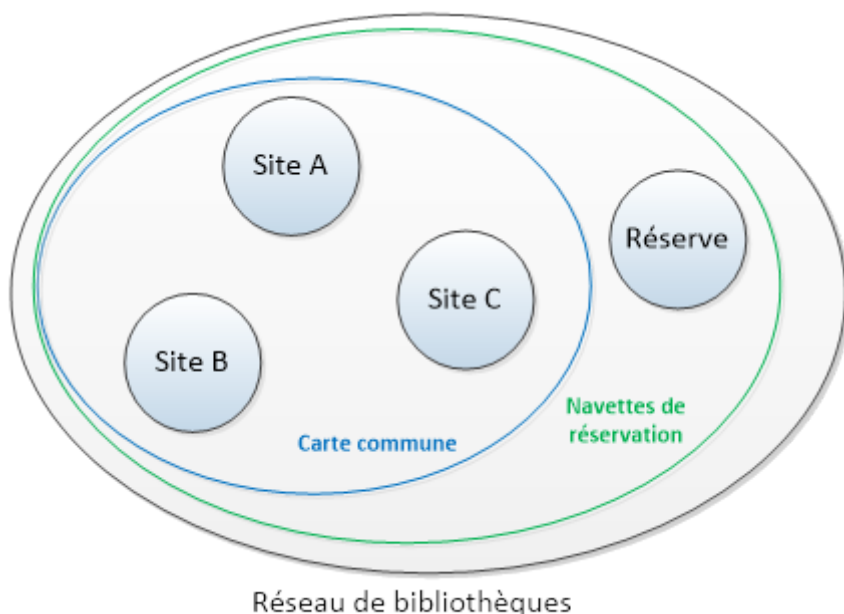
réseau, et peuvent également rendre le document emprunté sur tous les sites du réseau (ce document sera rapatrié vers son site dépositaire grâce aux navettes de retour).

OU



“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies), peuvent demander comme site de retrait (lors d'une demande de réservation) tous les sites du réseau, et peuvent également rendre le document emprunté sur tous les sites du réseau (ce document sera conservé par le site sur lequel le document a été rendu).

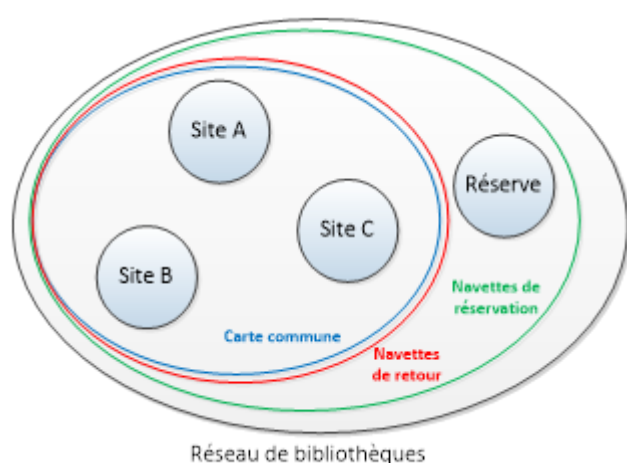
2.7. Carte commune et navettes de réservation avec un site "réserve"



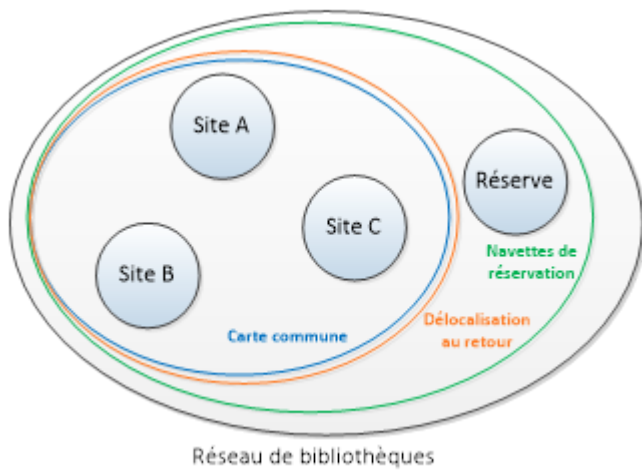
Réseau de bibliothèques

“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies), sauf à la réserve de documents qui n'est accessible qu'aux bibliothécaires. Les exemplaires de la réserve sont néanmoins disponibles à la réservation : l'abonné ne pourra pas venir retirer le document à la réserve (qui ne fera pas partie des sites de la cotisation) mais les exemplaires qui y sont stockés pourront tout de même être rapatriés pour les abonnés par le biais des navettes de réservation.

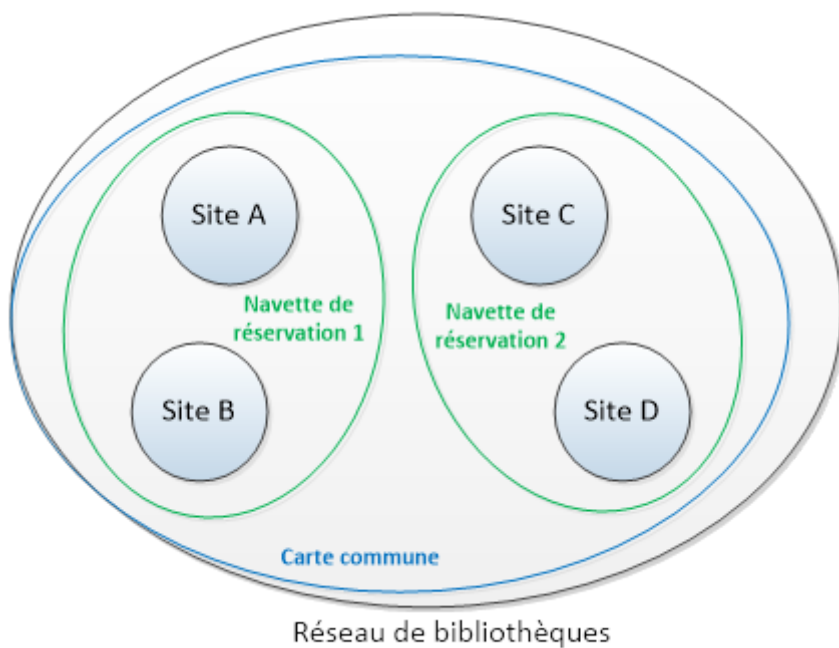
On peut compléter ce fonctionnement avec l'un des deux types de regroupements de sites pour le retour, en ajoutant un regroupement Navettes de retour OU un regroupement Délocalisation au retour.



Réseau de bibliothèques



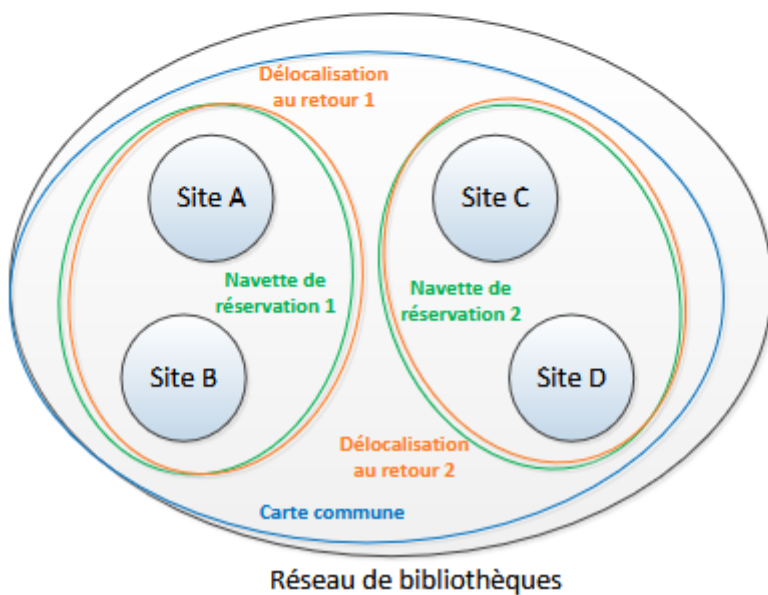
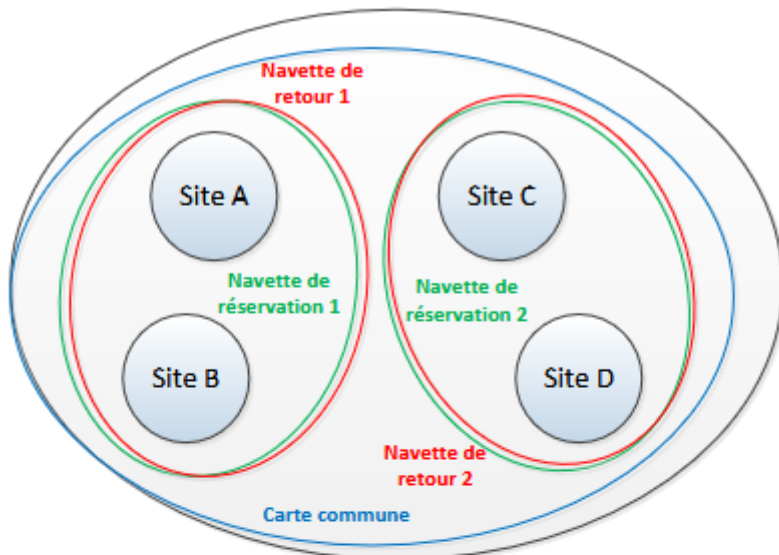
2.8. Carte commune et navettes de réservation dans deux sous-réseaux



“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur tous les sites pour emprunter un document (selon les cotisations et règles définies). Site A et Site B se sont regroupés au sein d'un fonctionnement en navettes de réservation (les deux sites étant géographiquement proches). Site C et Site D ont adopté le même

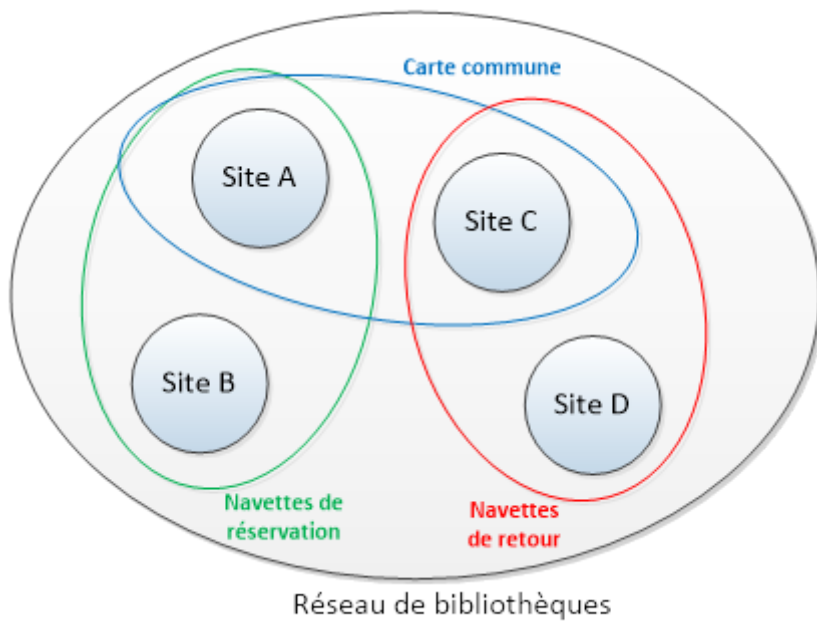
fonctionnement.

On peut compléter ce fonctionnement avec l'un des deux types de regroupements de sites pour le retour, en ajoutant un regroupement Navettes de retour OU un regroupement Délocalisation au retour.



2.9. Indépendance des regroupements

Pour bien montrer l'indépendance de tous les types de regroupements de sites, on pourrait très bien définir l'organisation suivante (qui doit être fortement improbable).



“ **Exemple** : les abonnés peuvent se présenter sur Site A et Site C. Ils peuvent se faire rapatrier sur Site A des documents de Site B, mais n'empruntent sur Site C que des documents de Site C. Les documents empruntés sur Site C peuvent être rendus sur Site C ou Site D.

En cas de besoin, le **service support** Decalog SIGB se tient à votre disposition via la plateforme de maintenance : <https://support.decalog.net>.

Navettes de réservation : paramétrer et utiliser les navettes de réservation dans Decalog SIGB

1. Introduction et principes

L'objectif des navettes de réservation est de permettre aux abonnés de choisir le retrait d'une réservation dans le site souhaité, que ce site soit dépositaire ou non d'exemplaires réservables.

S'il n'y a pas d'exemplaires dans le site de retrait choisi, les sites ayant au moins un exemplaire attribuable sont avertis par le biais d'une icône d'alerte, permettant ainsi le transfert d'un exemplaire vers le site de retrait souhaité de l'abonné.

L'abonné peut ainsi emprunter le document réservé dans le site qu'il a choisi. Le retour de l'exemplaire est ensuite géré soit par des navettes de retour soit par une délocalisation automatique au retour.

Cette documentation a pour but de décrire la mise en place du paramétrage à travers des exemples concrets, ainsi que les différentes étapes d'un fonctionnement en navette de réservation :

1. Demande de réservation (publique et professionnelle)
2. Avertissement à destination des sites ayant un exemplaire attribuable
3. Transfert de l'exemplaire du site dépositaire au site de retrait choisi
4. Prêt à l'abonné

“ En préalable à la lecture de cette documentation, il peut être intéressant de consulter la documentation sur les **configurations possibles des regroupements de sites dans Decalog SIGB**, dont les navettes de réservation font partie. La présentation globale des regroupements de sites

permettra d'inclure les navettes de réservation dans le fonctionnement général du logiciel au niveau du réseau.

2. Paramétrage

2.1. Paramétrage du regroupement de sites

La mise en place d'un fonctionnement en navettes de réservation est effectuée depuis le module Administration du réseau, onglet Regroupements de sites.

The screenshot shows the 'Regroupements de sites' configuration window. The sidebar on the left lists several categories: 'Exemplaires / Acquisitions', 'Cartes communes', 'Navettes de retour', 'Délocalisations au retour', and 'Navettes de réservation'. The 'Navettes de réservation' category is selected, and its corresponding group 'Regroupement nav résa Doux/Eyrieux' is listed. The main configuration area on the right shows the 'Type' set to 'Navettes de réservation', the 'Nom' field containing 'Regroupement nav résa Doux/Eyrieux', and a message 'Les abonnés de transfert sont tous définis'. The 'Sites' section displays a tree view of the network structure, with 'Reseau des mediatheques du Haut-Vivaraïs' expanded to show 'Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux' and 'Médiathèque de la Vallée du Doux' checked, and 'Médiathèque du plateau du Haut-Lignon' unchecked.

La création d'un regroupement de type Navettes de réservation permet de définir quels sites vont se regrouper au sein de ce fonctionnement en navettes : il faut alors cocher les bibliothèques qui mettront leur fonds à disposition dans cette configuration, et ne pas cocher celles qui seront exclues de ce fonctionnement (ce qui peut par exemple être utile dans le cas d'un bibliobus, créé en tant que site du réseau).

Cette souplesse de paramétrage permet par exemple de créer deux sous-réseaux, par le biais de deux regroupements de type Navettes de réservation (à noter qu'une bibliothèque ne peut faire partie que d'un seul regroupement Navettes de réservation). *Pour plus de détails à ce sujet, se référer à la documentation complète sur les configurations possibles des regroupements de sites.*

2.2. Paramétrages des abonnés fonctionnels de transfert

Il est ensuite nécessaire de paramétrer les abonnés fonctionnels de transfert : ce sont eux qui vont matérialiser le transfert d'un exemplaire d'un site à un autre.

Modifier un site

Informations

Nom

Médiathèque de la Vallée du Doux

NOTE : vous pouvez appeler le support téléphonique si vous souhaitez modifier le nom de votre bibliothèque

Paramètres

Calendrier

Transfert

Il est tout à fait possible de choisir le même abonné fonctionnel pour tous les types de transferts listés ici. Néanmoins, si ce choix simplifiera la gestion des transferts, cela va également exclure la possibilité d'établir des statistiques pour chaque type de transfert.

Navettes de retour

Abonné de navette de retour

En transfert vers Med. val. Doux

Délocalisations au retour

Abonné de délocalisation au retour non autorisée

En transfert vers Med. val. Doux

Navettes de réservation

Abonné de navette de réservation

En transfert pr résa vers Méd. Val. du Doux

Abonné d'annulation de navette de réservation

En transfert pr retour résa vers Méd. Val. Doux

Au sein d'un regroupement de type Navettes de réservation, il est demandé de définir :

- Un abonné pour la navette de réservation, qui sera utilisé lors du transfert de l'exemplaire de son site dépositaire vers son site de retrait.
- Un abonné pour l'annulation de la navette de réservation, qui sera utilisé lors d'une annulation d'un transfert pour rapatrier le document vers son site dépositaire (exemple : suppression de la réservation).

Comme cela est rappelé en tête de cet onglet transfert, il est possible de choisir le même abonné fonctionnel de transfert pour tous les types de transfert. Cela aura pour conséquence d'empêcher d'établir des statistiques pour chaque type de mouvement.

2.3. Paramétrage des cotisations

La dernière étape du paramétrage consiste à vérifier les cotisations. Au sein d'un réseau de bibliothèques qui fonctionne en navette de réservation, il est nécessaire de s'assurer que le paramétrage effectué répond bien aux définitions suivantes :

- Les cotisations définissent les sites de retrait (et d'emprunt) possibles
- Les règles de prêts définissent les sites des exemplaires empruntables
- Les règles de réservation définissent les sites des exemplaires réservables

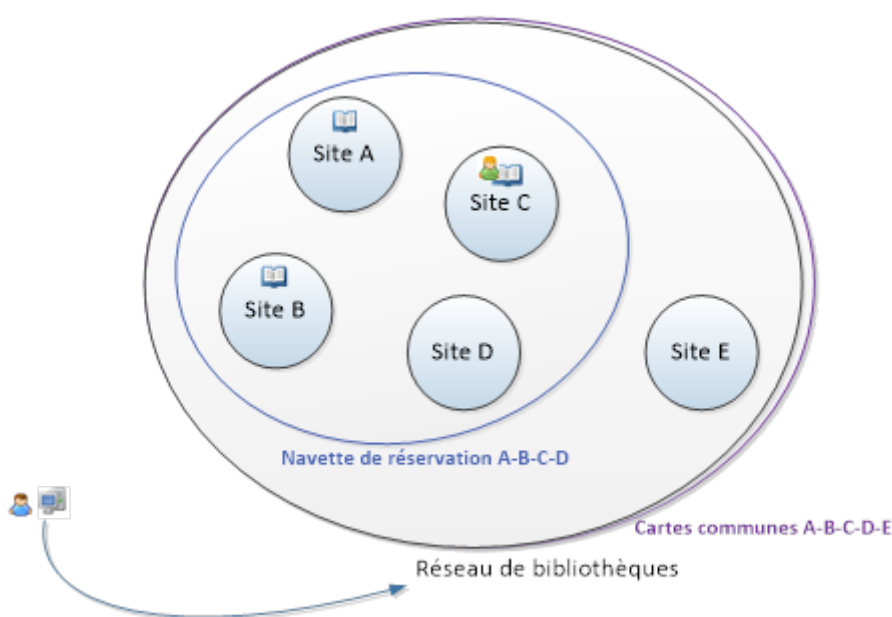
Les sites de la cotisation doivent bien sûr être inclus dans la carte commune de l'abonné, afin de rester cohérent, mais pas forcément les sites des règles (exemple : une réserve, les exemplaires sont réservés mais l'abonné n'a pas le droit d'y accéder).

Les exemplaires avec un statut non réservable sont exclus des navettes de réservation (exemple : exemplaires à consulter sur place), tout comme les exemplaires prêtés à un abonné fonctionnel dont les prêts sont non réservés (exemple : exemplaires à rendre à la BDP ou à pilonner).

3. Demande de réservation en mode Navettes de réservation

3.1. Demande de réservation publique

Pour concrétiser le fonctionnement d'une demande de réservation publique en mode Navettes de réservation, nous utiliserons l'exemple suivant pour cette partie de la documentation :



Exemple 1 : un abonné cherche à réserver un document depuis le portail public du réseau de bibliothèques :

- Site A possède un exemplaire disponible
- Site B possède un exemplaire disponible
- Site C possède un exemplaire actuellement en prêt
- Site D ne possède pas d'exemplaire
- Site E ne possède pas d'exemplaire et ne fait pas partie du regroupement Navettes de réservation

Dans la mesure où sa cotisation l'y autorise, voici les sites de retrait qui seront proposés à l'abonné :

- Site C (qui possède l'exemplaire, actuellement en prêt)
- Site D (qui peut se faire transférer l'exemplaire de Site C)

Réservation

Veuillez choisir un site de retrait :

☐ Site C (aucune réservation - 1 exemplaire)

☐ Site D (aucune réservation - pas d'exemplaire)

Réserver

Pour information :

- Le document est disponible à Site A
- Le document est disponible à Site B

Site E n'ayant pas d'exemplaire et ne faisant pas partie du regroupement de type Navettes de réservation, il ne pourra pas être proposé comme site de retrait.

Pour que Site A et Site B soient proposés, cela nécessite qu'ils aient autorisé la réservation de leurs exemplaires disponibles par d'autres sites et par le public. Cette option est paramétrable pour chaque site dans Administration du réseau, onglet Sites :

Modifier un site

Informations

Nom

NOTE : vous pouvez appeler le support téléphonique si vous souhaitez modifier le nom de votre bibliothèque

Paramètres | Calendrier | Transfert

Paramètres

Encaissement avec reçu ☐

Nombre maximum de réservations par exemplaire ⓘ

Autoriser la réservation/attribution de mes exemplaires disponibles par les professionnels du site ☒ ⓘ

Autoriser la réservation de mes exemplaires disponibles par les professionnels des autres sites et par le public ☒ ⓘ

Afficher un message au retour d'un exemplaire en nouveauté ☐

Le fait de cocher cette option pour Site A et Site B va permettre au lecteur de choisir les sites de retrait suivants lors de sa demande de réservation :

- Site A (qui possède l'exemplaire, actuellement disponible)
- Site B (idem Site A)
- Site C (qui possède l'exemplaire, actuellement en prêt)
- Site D (qui peut se faire transférer l'exemplaire de Site C)

Réservation ⓘ

Veuillez choisir un site de retrait :

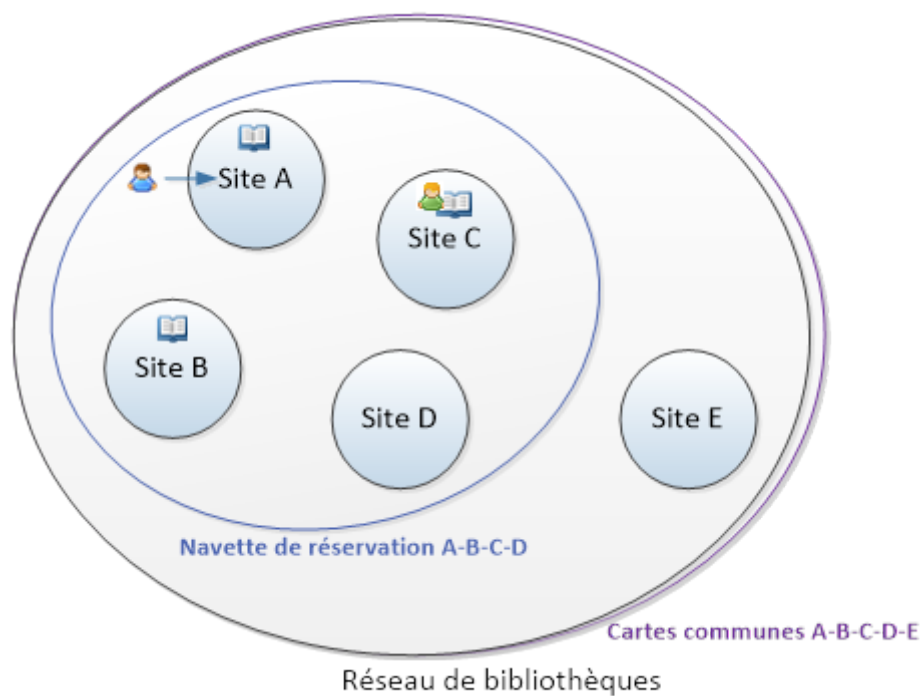
☐ Site A (aucune réservation - 1 exemplaire)

☐ Site B (aucune réservation - 1 exemplaire)

☐ Site C (aucune réservation - 1 exemplaire)

☐ Site D (aucune réservation - pas d'exemplaire)

3.2. Demande de réservation professionnelle



“ **Exemple 2** : un abonné se présente sur Site A pour effectuer une demande de réservation (mêmes disponibilités des exemplaires que dans le cas de la demande de réservation publique décrite précédemment).

Si l'abonné ne fait pas la demande de réservation depuis le portail et qu'il vient directement sur Site A pour faire sa demande de réservation, voici les sites de retrait qui vont être proposés à l'utilisateur (dans le cas où l'option de réservation des documents disponibles n'est pas cochée sur Site A et Site B) :

Réservation : Jean Durand [A1]

Document

 **Le diable de verre / Helene Tursten (Texte) [M. Lafon : DL 2010]** 

Information

 Pour information, au moins un exemplaire (emprutable par cet abonné) est disponible à **Site B**

Attribution

 Vous pouvez attribuer un exemplaire disponible de votre site à la réservation

Réservation

Site de retrait

Site C. En prêt (retour prévu le 22/01/2015).
Aucune réservation - 1 exemplaire

Site D
Aucune réservation - Aucun exemplaire

Dans cet écran, affiché à l'utilisateur sur Site A :

- Site B, qui n'a pas autorisé la réservation de ses exemplaires disponibles, est indiqué au professionnel pour information.
- Il est possible d'attribuer directement l'exemplaire de Site A, puisqu'il est disponible sur ce site.
- Site C et Site D apparaissent dans la liste, avec des informations supplémentaires sur la disponibilité de l'exemplaire pour Site C.

Si l'on choisit de cocher pour Site B l'option pour autoriser la réservation des exemplaires disponibles par d'autres sites et par le public, voici l'écran qui sera alors proposé :

Réservation : Jean Durand [A1]

Document

 **Le diable de verre / Helene Tursten (Texte) [M. Lafon : DL 2010]** 

Attribution

 Vous pouvez attribuer un exemplaire disponible de votre site à la réservation

Réservation

Site de retrait

Site C. En prêt (retour prévu le 22/01/2015).
Aucune réservation - 1 exemplaire

Site B. Disponible.
Aucune réservation - 1 exemplaire

Site D
Aucune réservation - Aucun exemplaire

Dans cet écran, affiché à l'utilisateur sur Site A :

- Il est toujours possible d'attribuer directement l'exemplaire de Site A, puisqu'il est disponible sur ce site.
- Site B fait désormais partie des sites de retrait proposés, puisqu'il a autorisé la réservation des exemplaires disponibles par d'autres sites (ici Site A).
- Site C et Site D apparaissent toujours dans la liste des sites de retrait proposés.

Depuis Site D, voici les sites de retrait qui auraient été proposés :

Réservation : Jean Durand [A1]

Document

 **Le diable de verre / Helene Tursten (Texte) [M. Lafon : DL 2010]** 

Réservation

Site de retrait

Site C. En prêt (retour prévu le 22/01/2015).
Aucune réservation - 1 exemplaire

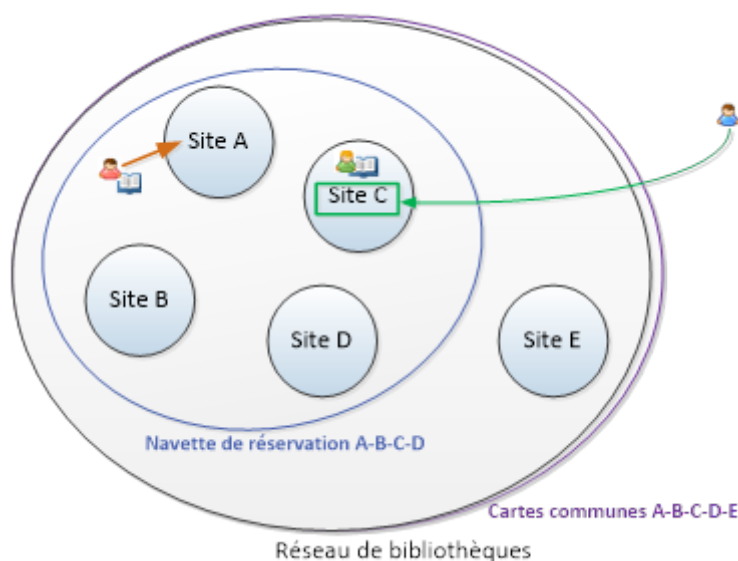
Site A. Disponible.
Aucune réservation - 1 exemplaire

Site B. Disponible.
Aucune réservation - 1 exemplaire

4. Attribution d'un exemplaire en mode Navettes de réservation

4.1. Attribution lors d'un retour

“ **Exemple 3** : un abonné réserve un document actuellement en prêt sur Site A et Site C, et choisit Site C comme site de retrait. L'abonné qui avait emprunté ce même document sur Site A vient le rendre à Site A.



Lors du retour d'un document réservé sur un autre site (ici, retour du document sur Site A, un écran d'attribution est affiché, afin de proposer l'attribution (et donc le transfert) de l'exemplaire pour la réservation de l'abonné sur Site B).

Des icônes d'aide à la décision sont présentes afin d'estimer s'il est nécessaire ou non de transférer cet exemplaire pour la réservation sur l'autre site.

Attribution d'un exemplaire à une réservation

Ce document fait l'objet d'une réservation par un abonné :

Document

Le vent de feu. 3, Le chant des flammes / William Nicholson [Gallimard jeunesse : 2004]

Abonné

Réservataire :

Réserve le 16/09/2013 à retirer à Site C

Exemplaire à attribuer

L'exemplaire 00122004920064 (F NIC 3/3 (B) - Jeune) peut être attribué à l'abonné ALY, Jean [0015].

Cet exemplaire sera prêté à l'abonné fonctionnel "En transfert pr résa Site C".

Attribuer **Ne pas attribuer**

- **Panneau rouge** : je suis le seul site du réseau à pouvoir attribuer cet exemplaire à cette réservation

- **Panneau jaune** : je suis pour le moment le seul site du réseau à pouvoir attribuer cet exemplaire à cette réservation

- **Pas de panneau** : d'autres sites du réseau peuvent satisfaire cette réservation

- **Pastille verte** : le site de retrait demandé possède un exemplaire disponible

- **Pastille orange** : le site de retrait demandé possède un exemplaire actuellement indisponible (en prêt)

- **Pastille rouge** : le site de retrait demandé ne possède pas d'exemplaire

Dans ce cas de figure, si l'on clique sur le bouton Attribuer, l'exemplaire est prêté à l'abonné fonctionnel spécifié pour les navettes de réservation (se référer à la partie 2.2 Paramétrage des abonnés fonctionnels de transfert).

Si l'on clique sur Ne pas attribuer, l'exemplaire sera retourné normalement dans le fonds : il devient donc disponible. De ce fait, la réservation apparaîtra dans le module d'attribution, dans l'attente qu'un site puisse satisfaire la réservation ainsi remise en attente (se référer à la partie suivante 4.2 Attribution via le module d'attribution).

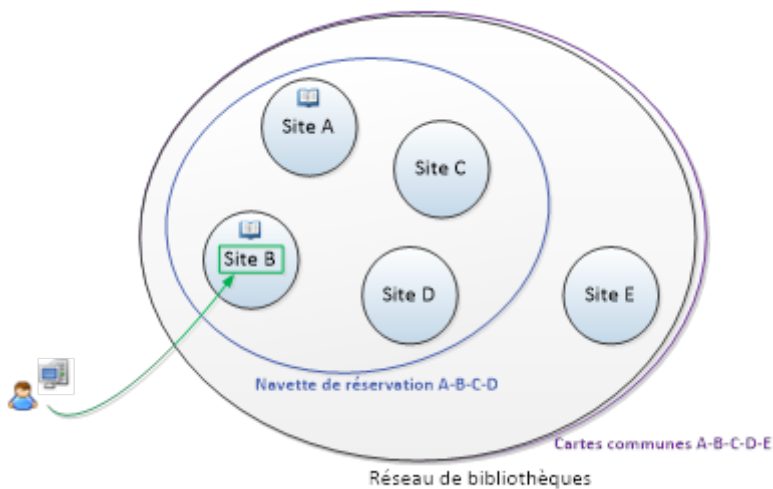
4.2. Attribution via le module d'attribution

4.2.1. Alerte en cas d'exemplaire attribuable

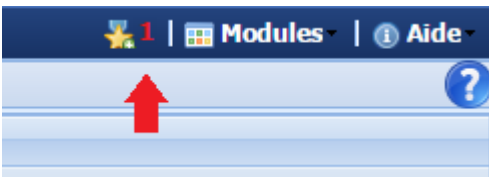
En dehors de l'attribution directement effectuée lors de la demande de réservation, les exemplaires disponibles qui font l'objet d'une réservation sont indiqués dans la pastille en haut à droite de l'écran et attribuables dans le module d'attribution.

“ **Exemple 4** : (sur un réseau sur lequel tous les sites ont autorisé la réservation de leurs documents disponibles) un abonné réserve un document depuis le

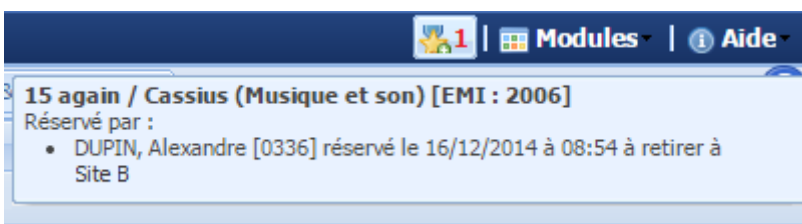
portail public : ce document a deux exemplaires disponibles, un sur Site A et un sur Site B. L'abonné choisit Site B comme site de retrait.



À ce moment-là, Site A et Site B voient leur pastille d'alerte s'incrémenter de 1 : les deux sites ont dans leur fonds un document disponible attribuable à une réservation.



Le clic sur la pastille d'alerte permet d'actualiser le compteur et d'afficher les 5 dernières réservations de documents disponibles :



4.2.2. Traitement de la demande via le module d'attribution

Le fait d'avoir été averti par la pastille d'alerte permet de se rendre sur l'écran d'attribution, depuis lequel il est possible d'effectuer l'attribution de ses exemplaires disponibles (que le site de retrait demandé soit son propre site ou un autre site du réseau).

Exemple : suite à la réservation de l'abonné sur le portail public, ouverture du module d'attribution depuis Site A.

Angélique DUPONT Site A

Prêts - Retours Retours par lot Réservations Attribution des réservations Prêts Envoi de relances Abonnés Regroupements Dettes & Règlements Aide

Documents ayant au moins un exemplaire attribuable à une réservation

Site A

Type Description

15 again / Cassius (Musique et son) [EMI : 2006]

1 exemplaire
501560 - Espace Musique - Tout public

Attribuable à
DUPIN, Alexandre [0336] réservé le 16/12/2014 à 08:54 à retirer à Site B

Alice au pays des merveilles / Lewis Carroll (Texte) [Gallimard : 2009]

1 exemplaire à choisir parmi les 2 suivants
500700 - Adulte
500699 - Jeune

Attribuable à
ACARAT, Sabrina [0018] réservé le 16/09/2013 à 11:31 à retirer à Site A

L'intelligence émotionnelle / Daniel Goleman (Texte) [J'ai lu : 2003]

1 exemplaire
501897 - E GOL - Espace Adulte - Adulte

Attribuable à
CHARRE, Isabelle [0026] réservé le 03/04/2014 à 11:11 à retirer à Site B

Les oiseaux racontés aux enfants / Valérie Guidoux, Philippe J. Dubois (Texte) [De La Martinière Jeunesse : 2004]

1 exemplaire
502695 - Jeune

Attribuable à
DUPONT, Chloé [0080] réservé le 08/07/2014 à 18:13 à retirer à Site B

Options

Attribuer automatiquement l'exemplaire pointé :

☒ au premier réservataire

☐ en cas d'attribution forcée

Page 1 sur 1

Page courante 1 - 4 sur 4

On retrouve la réservation effectuée par l'abonné sur le portail public : même si le site de retrait demandé par l'abonné est Site B et que celui-ci possède un document disponible, Site A est tout de même informé de la demande de l'abonné, qu'il est en mesure de satisfaire.

15 again / Cassius (Musique et son) [EMI : 2006]

1 exemplaire
501560 - Espace Musique - Tout public

Attribuable à
DUPIN, Alexandre [0336] réservé le 16/12/2014 à 08:54 à retirer à Site B

Un exemplaire est disponible à Site B

Les icônes d'aide à la décision utilisées dans chacune des réservations du module d'attribution sont les mêmes que celles décrites dans l'écran d'attribution au retour : pastilles verte, orange et rouge et panneaux jaune et rouge.

Ainsi, par le biais de la pastille verte sur cette réservation, on informe Site A que Site B possède un exemplaire disponible pour cette réservation, et qu'il sera donc certainement en mesure de répondre lui-même à cette demande de réservation : Site A fera donc certainement le choix de ne pas attribuer son propre exemplaire à cette réservation.

En revanche, pour une autre réservation présente dans l'écran, on remarque la présence d'une pastille orange sur une réservation à retirer à Site B : elle nous indique que Site B possède un document attribuable à cette réservation mais qu'il est pour l'instant en prêt.

L'intelligence émotionnelle / Daniel Goleman (Texte) [J'ai lu : 2003]

1 exemplaire
501897 - E GOL - Espace Adulte - Adulte

Attribuable à
 CHARRE, Isabelle [0026] réservé le 03/04/2014 à 11:11 à retirer à Site B

Un exemplaire est actuellement en prêt à Site B (il pourra être éventuellement attribué lors de son retour).

De ce fait, un panneau jaune précède le nom de l'abonné réservataire : ce panneau informe Site A qu'il est pour l'instant le seul à pouvoir satisfaire la réservation. Site A peut alors faire le choix de transférer son propre exemplaire pour cette réservation, ou bien d'attendre que l'exemplaire de Site B revienne pour satisfaire la réservation.

Dans le cas où le site de retrait demandé ne possède pas d'exemplaire, la pastille est rouge : un transfert devient alors obligatoire afin de pouvoir satisfaire la réservation. Le panneau précédant le nom de l'abonné peut devenir rouge dans le cas où Site A serait le seul site du réseau à pouvoir répondre favorablement à la réservation.

A l'aube l'espoir se lève aussi / Belva Plain (Texte) [V.D.B : 1995]

1 exemplaire
30035002043578 - R PLA A T2 - Adulte

Attribuable à
 DUPONT, Chloé [0080] réservé le 16/12/2014 à 10:44 à retirer à Site B

Aucun exemplaire n'est disponible à Site B

5. Transfert de l'exemplaire et prêt sur le site de retrait

Lorsque l'attribution d'un exemplaire à une réservation implique le transfert d'un exemplaire d'un site à l'autre, les écrans l'indiquent lors de l'attribution :

- Écran d'attribution au retour

Exemplaire à attribuer

L'exemplaire 00122004920064 (F NIC 3/3 (B) - Jeune) peut être attribué à l'abonné ALY, Jean [0015].

Cet exemplaire sera prêté à l'abonné fonctionnel "En transfert pr résa Site C".

- Module d'attribution

Pointage et attribution

Options

Attribuer automatiquement l'exemplaire pointé :

☒ au premier réservataire

☐ en cas d'attribution forcée

Code-barres

 **L'exemplaire 502715 a été prêté à 'En transfert pr résa vers Site C' pour être transféré vers Site C pour l'abonné DUPART, Simone [0002].**

- Cet instant-là / Douglas Kennedy (Texte) [Pocket : 2012]



Le prêt à l'abonné fonctionnel de transfert (défini pour chaque site dans Administration du réseau > onglet Sites > Transfert) matérialise la navette de réservation elle-même : durant le transfert physique de l'exemplaire d'un site à l'autre, les exemplaires restent en prêt sur cet abonné fonctionnel, ce qui permet au professionnel ET à l'abonné de connaître leur situation immédiatement.

Attention à ne pas prêter directement l'exemplaire à l'abonné fonctionnel de transfert sans passer par la phase d'attribution, auquel cas le transfert ne sera pas lié à la réservation de l'abonné.

Dès lors qu'un exemplaire est en transfert pour une réservation, cette dernière est considérée comme traitée : la réservation n'est plus affichée dans le module d'attribution. A ce stade, la réservation apparaît comme "en transfert" dans le compte public de l'abonné et dans la liste des réservations.

“ **Suppression d'une réservation en transfert** : la réservation n'est plus supprimable par l'abonné dès lors qu'un exemplaire est en cours d'acheminement pour la satisfaire. Elle reste néanmoins supprimable par le site dépositaire de l'exemplaire ou le site de retrait demandé (dans ce cas, le transfert est maintenu mais est marqué "Transfert annulé").

La fin du transfert est pilotée par le site de retrait demandé : dès que ce dernier reçoit physiquement l'exemplaire, il est nécessaire d'enregistrer le retour de l'exemplaire en prêt sur l'abonné fonctionnel de transfert.

Cette restitution entraîne l'affichage d'un message, qui prévient l'utilisateur que l'exemplaire a été transféré pour la réservation d'un abonné.

Attribution d'un exemplaire transféré à une réservation

Cet exemplaire de 'L'intelligence émotionnelle / Daniel Goleman (Texte) [J'ai lu]' [501897] vous a été transféré depuis Site C pour la réservation de l'abonné CARRE, Isabelle[0026].

Cet exemplaire va être attribué, vous pouvez le mettre de côté dans l'attente de son retrait par l'abonné.



Attribuer

Ne pas attribuer

À ce stade, il est donc fortement conseillé de cliquer sur le bouton Attribuer, afin de mettre de côté le document sur le site de retrait demandé par l'abonné.

“ **Note** : si on choisit de cliquer sur "Ne pas attribuer", l'exemplaire sera prêté à l'abonné fonctionnel d'annulation de navette de réservation (défini pour chaque site dans Administration du réseau > onglet Sites > Transfert) pour être restitué vers son site.

Retour



La réservation de l'abonné CARRE, Isabelle[0026] a été mise en attente.

L'exemplaire 501897 de 'L'intelligence émotionnelle / Daniel Goleman (Texte) [J'ai lu]' appartient à : 'Site C'.

Il a été prêté à l'abonné fonctionnel 'En transf pr retour résa vers Site C'.

Continuer

Une fois le document attribué à l'abonné réservataire, celui-ci peut venir le retirer dans le site de retrait choisi.

“ **Note** : pour un exemplaire transféré par le biais d'une navette de réservation, le prêt n'est possible qu'à l'abonné réservataire.

La gestion du retour du document est indépendante des navettes de réservation :

- Soit les sites du réseau sont regroupés au sein d'un regroupement de type "Délocalisation au retour", auquel cas le document rendu est conservé par le site sur lequel le retour est effectué.
- Soit les sites du réseau sont regroupés au sein d'un regroupement de type "Navettes de retour", auquel cas le document rendu est rapatrié vers son site dépositaire.

- Soit les sites du réseau ne sont pas regroupés dans un regroupement "Délocalisation au retour" ou "Navettes de retour", auquel cas le retour du document dans un site autre que son site dépositaire est refusé.

6. Bilan

Un fonctionnement en navettes de réservation peut se résumer en plusieurs étapes :

1. Le professionnel ou l'abonné effectue la demande de réservation. Les sites de retrait proposés sont l'ensemble des sites dans lesquels l'abonné peut se rendre pour emprunter (d'après les sites cochés sur sa cotisation, qui doivent être inclus dans les sites de la carte commune) qu'ils aient ou non un exemplaire réservable (dans ce dernier cas, un site qui possède un exemplaire disponible pourra transférer son exemplaire). De ce fait, il suffit qu'un site du regroupement "Navette de réservation" ait un exemplaire réservable pour que tous les sites autorisés de l'abonné soient proposés.
2. Il est possible pour un site d'être exclu des sites de retrait proposés si son exemplaire est disponible (option paramétrable pour chaque site dans Administration du réseau, onglet Sites).
3. Lorsque que la demande de réservation est validée, l'ensemble des sites du regroupement "Navette de réservation" ayant un exemplaire attribuable sont avertis via une pastille d'alerte (en haut à droite de chaque écran) et également lors du retour d'un exemplaire attribuable.
4. Lorsqu'un site attribue un exemplaire à la réservation (depuis le module d'attribution ou lors du retour d'un exemplaire attribuable), tous les autres sites qui auraient également pu transférer leur exemplaire ne sont plus avertis, car ils ne sont plus concernés par cette réservation.
5. L'attribution de l'exemplaire à la réservation engendre un prêt à un abonné fonctionnel de transfert (si le site de retrait demandé est un autre site que celui sur lequel l'utilisateur est localisé).
6. La fin du transfert est effective lorsque l'exemplaire est restitué sur le site de retrait demandé. L'avis de disponibilité de la réservation est alors envoyé à l'abonné qui peut venir le retirer dans le site choisi.
7. La gestion du retour du document emprunté n'est pas liée au regroupement "Navettes de réservation" mais à la présence ou non d'autres regroupements (de type "Navette de retour" ou "Délocalisation au retour").

En cas de besoin, le **service support** Decalog SIGB se tient à votre disposition via la plateforme de maintenance : <https://support.decalog.net>.

Prêt inter bibliothèques : effectuer un prêt puis un retour inter bibliothèques entre deux sites du réseau

1. Introduction

Cette documentation présente de façon synthétique les étapes à suivre pour réaliser un prêt (puis un retour) inter bibliothèques dans Decalog SIGB.

Un prêt inter bibliothèques (ou prêt entre bibliothèques) désigne un dépôt temporaire de documents entre deux établissements qui font partie du même réseau de bibliothèques.

Ce prêt de documents peut avoir une durée définie ou non, mais ne donne pas lieu à un transfert de propriété du document : le document change temporairement de site dépositaire (à partir duquel il pourra être prêté aux abonnés de ce site), mais c'est toujours le site dépositaire initial qui reste propriétaire du document.

2. Contexte et prérequis

Contexte : dans Decalog SIGB, un réseau de deux bibliothèques (**Site A** et **Site B**) souhaite mettre en place un système de prêt inter bibliothèques entre les deux sites.

Prérequis : création des abonnés fonctionnels pour le prêt interbibliothèques :

- un abonné de prêt inter bibliothèques et un abonné de retour inter bibliothèques pour chacun des deux sites (4 abonnés au total) ;
- un abonné de transfert vers chaque site (2 abonnés au total) pour pouvoir gérer la durée du transfert des documents entre les deux bibliothèques .

3. PHASE 1 : effectuer un prêt inter bibliothèques du Site A vers le Site B

Site A prête temporairement des exemplaires à Site B.

3.1. Sélection des exemplaires à prêter

Depuis **Site A**, prêtez les exemplaires à transférer à un abonné fonctionnel "Prêt interbib. vers **Site B**". Le prêt peut se faire unitairement (depuis Circulation > Prêts-retours) ou par lot (depuis Catalogues > Exemplaires > Traitements par lot > Prêter à un abonné fonctionnel).

3.2. Lancement du traitement de prêt entre bibliothèques

Depuis **Site A** toujours, une fois les exemplaires à transférer prêtés à cet abonné fonctionnel, cliquez sur Traitements par lot > Prêt inter bibliothèques (depuis l'abonné fonctionnel chargé en prêt-retour).

Decalog Formatrice Decalog Site A Nouvelles interfaces

Prêts - Retours Retours par lot Réservations Attribution des réservations Prêts Envoi de relances Abonnés Regroupements Dettes & Règlements

Prêt Retour

Code-barres [] Valider

Abonné 21295

WINDOWS 10

Informations abonné

Abonné fonctionnel : Prêt interbib. vers Site B

3 Prêts

Envoyer situation par mail

Réservations Prêts en cours

Sur place : 0 en retard - 3 en cours

Ailleurs : 0 en retard - 0 en cours

Impressions • Traitements par lot • Tous les prêts Afficher les images

	Outils	Site de prêt	Support	Etat	Titre	Public visé	Cote	Code exemplaire	Actions	Prolongations	Réservation
☐		Site A	Impri...		Windows 10 : prise en main	Jeune	005 GRI	00122008634620	Exporter les prêts Prolonger les prêts Restituer les prêts Supprimer les exemplaires en prêt Prêt inter bibliothèques Retour inter bibliothèques	0	Non
☐		Site A	Impri...		XIII Mystery (Tome 9) : Felici	Adulte	BD DOR	0458800166		0	Non
☐		Site A	Impri...		Zuzi. Zuzi dans la baignoire	Jeune	EA VAU	00415002433712		0	Non

Dans la fenêtre affichée, choisissez le site destinataire (**Site B**), et sélectionnez éventuellement un abonné fonctionnel (abonné fonctionnel "Transfert dépôt vers **Site B**").

1. Si vous ne choisissez pas d'abonné fonctionnel (cas où le transfert ne prend que quelques heures), alors les documents seront directement transférés et marqués comme disponibles à **Site B**.
2. Si vous choisissez un abonné fonctionnel de transfert (cas où le transfert prend plusieurs jours), alors les documents seront marqués sur le portail avec le nom de l'abonné fonctionnel ("Transfert dépôt vers **Site B**"). Une fois arrivés à **Site B**, il faudra passer en retour depuis **Site B** les exemplaires en prêt sur cet abonné fonctionnel de transfert, pour les rendre disponibles.

Traitements par lot

Informations

① Votre traitement se fera sur 3 prêts.

Traitements

Traitement Prêt inter bibliothèques

Site destinataire Site B

Abonné destinataire Transfert dépôt vers site B

Date de retour ☐ Date indéterminée

Lancer

Toujours dans la fenêtre affichée, cliquez sur "Date indéterminée" puis sur "Lancer".

Les exemplaires de **Site A** ont été prêtés en prêt inter bibliothèques à **Site B**. Les exemplaires sont alors marqués (dans le catalogage) à **Site B** comme étant des dépôts temporaires de la bibliothèque de **Site A**.

3.3. Consultation des documents en prêt inter bibliothèques

Un exemplaire en prêt inter bibliothèques est symbolisé par une petite icône  en vue détaillée de la notice :

Exemplaires (1 exemplaire dont 1 sur le site)

Mes exemplaires

0458800166 - BD DOR - Réserve - Adulte - Emprutable sur demande (réserve, bureau, fonds professionnel, ...) [Disponible]

Les exemplaires des bibliothèques du bassin

Les exemplaires des autres bibliothèques

Prêt inter bibliothèques :
Site prêteur : Site A
Prêté le 25/02/2025 pour une durée indéterminée

Et dans la grille de catalogage :

Exemplaires (1 exemplaire dont 1 dans la bibliothèque)

Ajouter Modifier Supprimer

Exemplaire : modification

Cet exemplaire est un dépôt temporaire d'une autre bibliothèque.

Code-barres

Site B (1 exemplaire)
005 GRI - Documentaires (Généralités et [Disponible])

Identification

Site prêteur : Site A
Prêté le 25/02/2025 pour une durée indéterminée

Site dépositaire Site B

Code-barres 00122008634620

Localisation (sect/dépt/...) Documentaires

Sous-localisation Généralités et informatique

Public visé Jeune

Circulation

Site actuel Site B

Classification pour le prêt

Statut

Mise à disposition 10/08/2016

Nouveauté Actuellement À la mise à l'inventaire

Des critères de recherche sont disponibles pour retrouver les notices dont au moins 1 exemplaire est en prêt inter bibliothèques, dans Catalogues > Recherche & catalogage > Recherche avancée :

Recherche

+ Critère

Nouvelle requête

Contient

Prêté (PIB)

Site A

Dernières

Panier : B

Informations bibliographiques

Tous critères

Type de notice

Type d'expression ou nature de l'oeuvre

Titre

Responsable intellectuel

Sujet

Année d'édition

Classification / Centre d'intérêt / Âge minimum

Autres informations bibliographiques

Niveau de catalogage

Notice inutilisée

Panier de notices

Informations exemplaires

Site dépositaire

Public visé

Cote

Actuellement en nouveauté

Catégories

Autres informations exemplaires

Panier d'exemplaires

Informations exemplaires numériques

Panier d'exemplaires numériques

Informations suggestions

Site dépositaire (Suggestion)

Autres informations suggestions

Panier de suggestions

Informations réservations

Panier de réservations

Code-barres

Mis à l'inventaire du ... au ...

Localisation

Support

Classification pour le prêt

Statut

Acquéreur

Prix entre ... et ...

Fournisseur

Avec une note

Note contenant

Avec un piège

Piège contenant

Mis en nouveauté à l'inventaire

Prêté (PIB) par le site

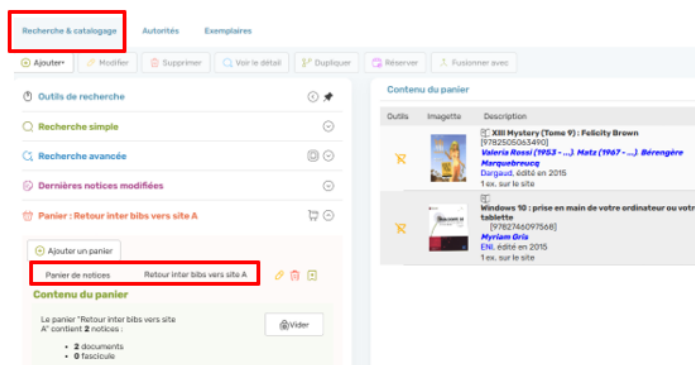
Prêté (PIB) au site

4. PHASE 2 : effectuer un retour inter bibliothèques de Site B vers Site A

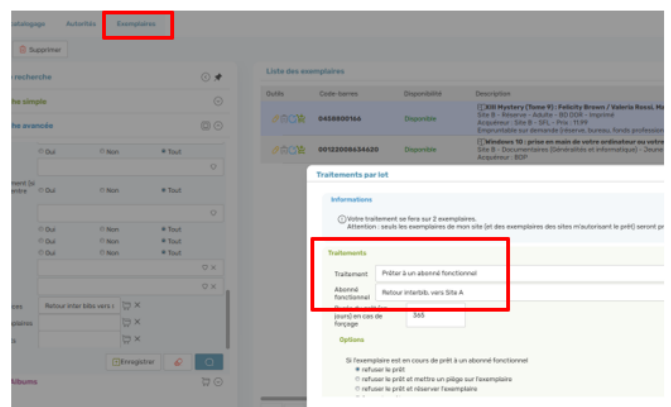
Site B rend les exemplaires qui ont fait l'objet d'un prêt entre bibliothèques à Site A.

4.1. Sélection des exemplaires à rendre

Depuis **Site B**, prêtez les exemplaires à transférer à un abonné fonctionnel "Retour interbib. vers **Site A**". Le prêt peut se faire :- unitairement (depuis Circulation > Prêts-retours) – **Phase 1**- ou par lot (depuis Catalogues > Exemplaires > Traitements par lot > Prêter à un abonné fonctionnel). Pour cela il faut commencer par constituer un panier de notices contenant les documents à restituer au **Site A** (depuis Catalogues > Recherche & catalogage), puis l'ouvrir depuis le module « Catalogues > Exemplaires », et cliquer sur « Traitements par lot > Prêter à un abonné ».



Panier notices



Exemplaires du panier à prêter à l'abonné fonctionnel

4.2. Lancement du traitement de retour entre bibliothèques

Depuis le **Site B** via le module « Circulation » (depuis l'abonné fonctionnel chargé en prêt-retour), une fois que vous avez prêté à l'abonné fonctionnel « Retour interbib. vers **Site A** » les documents à rendre à **Site A**, cliquez sur Traitements par lot > Retour inter bibliothèques.

The screenshot shows the 'Prêts - Retours' interface. At the top, there's a navigation bar with 'Prêts - Retours' selected. Below it, there's a section for 'Prêt' and 'Retour'. The 'Informations abonné' box highlights 'Abonné fonctionnel : Retour interbib. vers Site A'. The 'Traitements par lot' dropdown menu is open, showing options like 'Exporter les prêts', 'Prolonger les prêts', 'Restituer les prêts', 'Supprimer les exemplaires en prêt', 'Prêt inter bibliothèques', and 'Retour inter bibliothèques'.

Dans la fenêtre affichée, choisissez le site destinataire (**Site A**), et sélectionnez éventuellement un abonné fonctionnel (abonné fonctionnel "Transfert dépôt vers **Site A**").

1. Si vous ne choisissez pas d'abonné fonctionnel (cas où le transfert ne prend que quelques heures), alors les documents seront directement rendus et marqués comme disponibles à **Site A**.
2. Si vous choisissez un abonné fonctionnel de transfert (cas où le transfert prend plusieurs jours), alors les documents seront marqués sur le portail avec le nom de l'abonné fonctionnel ("Transfert vers **Site A**"). Une fois arrivés à **Site A**, il faudra passer en retour un par un depuis **Site A** les exemplaires en prêt sur cet abonné fonctionnel de transfert, pour les rendre disponibles.

The screenshot shows the 'Traitements par lot' window. The 'Informations' section shows 'Votre traitement se fera sur 2 prêts.' The 'Traitements' section has a dropdown for 'Traitement' set to 'Retour inter bibliothèques'. The 'Site destinataire' dropdown is set to 'Site A'. The 'Abonné destinataire' dropdown is set to 'Transfert dépôt vers site A'. The 'Lancer' button is highlighted.

Toujours dans la fenêtre affichée, cliquez sur "Lancer".

Les exemplaires prêtés temporairement à **Site B** par **Site A** ont bien été restitués à **Site A**. Les exemplaires n'ont plus d'état particulier et peuvent reprendre une activité normale à **Site A**.

En cas de besoin, le **service support** Decalog SIGB se tient à votre disposition via la plateforme de maintenance : <https://support.decalog.net>.